



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Locale des AS-ASHQC du 18 juin 2020

La commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des aides-soignant(e)s et des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère des armées s'est réunie au Centre Ministériel de Gestion de Saint-Germain-en-Laye (SGL) le 18 juin 2020, sous la présidence de Monsieur BRIAND, directeur du CMG, et par visioconférence compte tenue des mesures gouvernementales COVID-19.

Représentants de l'administration :

Mesdames Anne-Marie PONCET (Adjointe au directeur du CMG SGL), Anne PICARD (DCSSA Vincennes), Marie-Pierre COFFE (référente SSA IDF Est/Sud Ouest), Christine MARQ (INI Paris), et en visioconférence, Monsieur BEZIN (référent SSA Centre Ouest).

Représentants FO en visioconférence :

Régis COUTIN (ASCHQ, membre titulaire, HIA Clermont-Tonnerre Brest), Eddy GRANGIER (AS, membre titulaire, HIA Laveran Marseille), Joëlle LO NEGRO (AS, membre titulaire HIA Laveran).

➔ Ordre du jour en séance plénière

- Désignation du secrétaire adjoint,
- Approbation du PV de la précédente CAPL,
- Demande de titularisation.

Le quorum étant atteint, début de séance à 10h10.

Le Président souhaite la bienvenue et souligne le caractère spécial de cette CAPL en visioconférence. Régis COUTIN, membre titulaire FO, est désigné secrétaire adjoint.

Lecture de la déclaration liminaire de FO.

FO souligne que les commissaires n'ont pas bénéficié de journées préparatoires comme le prévoit le règlement intérieur. Le Président approuve les remarques et trouve légitime de faire récupérer le temps personnel passé à étudier les dossiers. Il fera remonter les questions posées dans la DL car celles-ci relèvent de la compétence de l'administration centrale.

Le procès-verbal de la commission précédente est voté à l'unanimité.

Etude d'une demande de titularisation d'une AS : adoptée à l'unanimité.

➔ Ordre du jour en séance restreinte

- Avancement 2020 au grade d'ASHQC cl. sup.,
- Avancement 2020 au grade d'AS cl. ex.

Le président souligne qu'il y avait urgence à tenir cette CAPL pour les avancements, car il y aura une bascule de l'outil PAYE cet été.

Il rappelle une règle générale pour les avancements : 20% d'avancements rapides pour les agents en début de carrière, 20% d'avancements d'agents en fin de carrière, et 60% pour les agents en milieu de carrière

L'Administration insiste sur le fait qu'il est important de garder une équité entre les régions et de ne pas fausser les futurs tableaux d'avancement.

FO rétorque qu'il y a de nombreux dossiers très méritants, toutes régions confondues, et que nous ne sommes pas là pour valider comme des moutons les tableaux de l'administration...

Pour les ASHCQ, FO a obtenu 1 évocation + 1 réserve. Pour les AS : 1 mention très appuyée + 4 évocations.

Les prochaines CAPL auront lieu en octobre ou novembre, sous une autre appellation : CCEL, Commission Consultative Employeur Local.

FO espère conserver un « dialogue social » lors des prochaines CAPL nouvelle génération.

Le président remercie l'ensemble des participants et la séance est levée à 12h10

Vos représentants FO :

Régis COUTIN

regis.coutin@intradef.gouv.fr

Joëlle LO NEGRO.

joelle.lo-negro@intradef.gouv.fr

Eddy GRANGIER

eddy.grangier@intradef.gouv.fr

Le 19 juin 2020

